

1		COMMUNAUTE EUROPEENNE		Document Simplifié d'Accompagnement Commercial.(DSAC)									
		Exemplaire à conserver par le fournisseur		Pour le contrôle fiscal des produits soumis à accises en régime d'exonération de droits.									
(1) Expéditeur				FR023004N8902				(2) N° de référence de l'expédition. (No d'empreinte)					
D&C - AQUITAINE								000093723					
D&C - Aquitaine								N° CRA :					
5 RUE NEWTON								Date d'expédition: 22/05/2025					
CS10075													
33370 TRESSES													
N° TVA: FR56421260183				N° Int: INT 060 206		N° Accise: FR023004N8902							
(2bis) Lieu d'enlèvement: (si différent de l'adresse de l'expédition)				(3) Autorité compétente du pays de destination (Nom et adresse).									
(2ter) N° d'accise:				SACI de Bordeaux									
				PARC CADERA Sud									
				33700 MERIGNAC									
(4) Destinataire								(6) N° et date de déclaration.					
ROSSIGNOL STEPHANE JEAN GABRIEL				23064				Facture 25036684 du 22/05/2025					
ROSSIGNOL STEPHANE								(13) Prix de facture / Valeur commerciale					
RESTAURANT BEAUVILLE													
268 ROUTE DU GOURG													
46320 ESPEDAILLAC													
(4bis) n° d'agrément UT: UTI547011													
(7) Lieu de livraison				(5) Transporteur/Moyen de transport (n° immatricualtion du véhicule)									
ROSSIGNOL STEPHANE JEAN GABRIEL				Tournée : 524									
ROSSIGNOL STEPHANE				GW-626-MM									
RESTAURANT BEAUVILLE													
268 ROUTE DU GOURG													
46320 ESPEDAILLAC													
Désignation				(8) Code	(9) Nbre	(10) Volume	(10.1)	(10.2) Alcool	(11) Poids	(12) Poids	Cat		
				Article	de	effective	% Vol	pur	brut en kg	net en kg	Alc		
KIRSCH PUR 45° DGF BTLE 1L				300674	6,000	6,000	45,0	2,700	6,324	6,000	103		
TOTAUX					6,000	6,000		2,700	6,324	6,000			
(14) Attestation de qualité et d'origine.								Timbre de l'entreprise					
								Date:					
								Signature:					
C. Certificat de réception ou d'exportation (facultatif, utilisé en cas de remboursement)								A. Contrôles. Certificat d'expédition					
☐ Envoi conforme ☐ Envoi non conforme								Visa à l'expédition par l'expéditeur (machine à timbrer), ou par le bureau de douanes (cachet ND)					
☐ Marchandises reçues par le destinataire													
☐ Marchandises exportées : DAU n° du													
☐ Marchandises placées sous régime douanier suspensif: DAU n°													
C. (suite)				(15). Cases 1 à 13 certifiées correctes.									
Visa à la réception par le destinataire (machine à timbrer), ou par le bureau de Douane (cachet ND en France), lors de l'exportation (sortie de la Communauté Européenne)				Cachet de l'entreprise									
				N° de téléphone									
				Lieu									
				Date									
				Nom et Signature									